



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE REPENTIGNY**

**Le 24 octobre 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 24 octobre 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,  
M. Bernard Landreville, conseiller  
M. Jacques Prescott, conseiller  
M<sup>me</sup> Karine Benoit, conseillère  
M. Kevin Buteau, conseiller  
M. Luc Rhéaume, conseiller  
M<sup>me</sup> Martine Roux, conseillère  
M. Normand Urbain, conseiller  
M. Raymond Masse, conseiller

Sont absents : M<sup>me</sup> Chantal Routhier, conseillère  
M<sup>me</sup> Jennifer Robillard, conseillère  
M. Joubert Simon, conseiller  
M<sup>me</sup> Martine Gendron, conseillère

Sont aussi présents : M. Marc Giard, greffier  
M<sup>me</sup> Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité  
M. Dominique Longpré, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs

M<sup>e</sup> Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 19 h.

---

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

---

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 312-24-10-23  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Bernard Landreville  
Appuyé par : Martine Roux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour reçoit les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.



4.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 313-24-10-23  
2023-SP-198 - DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE, ÉPANDAGE  
D'ABRASIFS ET DE FONDANTS DANS LES RUES DES  
SECTEURS 8 ET 9 POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN - 2023-0610  
(TP-AB)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de travaux de déblaiement de la neige, épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues des secteurs 8 et 9 pour une période d'un (1) an (contrat 2023-SP-198);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 octobre 2023, à savoir :

1. G.R. Tremblay Excavation inc.	204 133,63 \$
2. Excavations G. Allard	232 713,00 \$
3. Groupe Damga inc.	213 876,50 \$
4. 11073192 Canada inc.	158 354,89 \$

Ces montants comprennent les taxes applicables.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2023-0610;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Luc Rhéaume

Appuyé par : Raymond Masse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adjuger le contrat à la firme 1107392 Canada inc. / Déneigement Na-Sa inc. pour le déblaiement de la neige, l'épandage d'abrasifs et fondants des secteurs 8 et 9 pour un (1) an, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels 2023-SP-198 selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix pour un montant total approximatif de 158 665,39 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2023-0610;

Que cette dépense soit financée à même les budgets de fonctionnements visés décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

4.2

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 314-24-10-23  
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL 2024 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES  
COMMUNICATIONS - 2023-0580 (ACL-KCG)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale 2020-2023 de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) arrive à échéance à la fin de la présente année;

CONSIDÉRANT QUE le MCC renouvelle présentement son plan d'action gouvernemental en matière de culture;

CONSIDÉRANT QU'une entente annuelle 2024 transitoire est proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Jacques Prescott

Appuyé par : Bernard Landreville



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la négociation de l'Entente de développement culturel 2024 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en engageant un montant maximal total de la Ville de 133 000 \$ pour une entente globale totalisant 266 000 \$ et dont les crédits sont répartis comme suit :

SCÉNARIO D'ENGAGEMENT VILLE (50 %)  
133 000 \$ sur un (1) an

SCÉNARIO D'ENGAGEMENT MCC (50 %)  
133 000 \$ sur un (1) an

D'autoriser Katrine Courtemanche, cheffe de division culture, à négocier l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications au nom de la Ville et à en assurer l'application.

ADOPTÉE

---

5.1.1 **179-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 179 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN DE METTRE À JOUR LA LISTE DES RUES ÉTROITES ET LES NORMES DE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE POUR CELLES-CI**

---

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil municipal, moi, Normand Urbain, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement administratif numéro 179-18 intitulé : *Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement afin de mettre à jour la liste des rues étroites et les normes de stationnement en période hivernale pour celles-ci.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Ajuster les normes de stationnement hivernal pour les rues étroites sur le territoire.

PORTÉE : Tout le territoire.

---

5.1.2 **636 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION RELATIVES À L'AMÉLIORATION OU LA RÉFECTION DE CHAUSSÉES, LA CONSTRUCTION OU LE PROLONGEMENT DE TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES OU SENTIERS POLYVALENTS ET UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 550 000 \$ À CES FINS**

---

Monsieur le Maire, membres du conseil, moi, Luc Rhéaume, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 636 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'amélioration ou la réfection de chaussées, la construction ou le prolongement de trottoirs, pistes cyclables ou sentiers polyvalents et une dépense et un emprunt d'un montant de 2 550 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.



PRÉSENTATION :

OBJET : Autoriser et financer des travaux pour l'amélioration ou la réfection de plusieurs chaussées, la construction ou le prolongement de trottoirs, pistes cyclables ou sentiers polyvalents.

PORTÉE : Tout le territoire.

COÛT : 2 550 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 2 550 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la catégorie et la valeur imposable des immeubles selon les rôles d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

---

**5.1.3 637 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR UNE DÉPENSE DE 650 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 616 000 \$ À CES FINS**

---

Monsieur le Maire, membres du conseil, moi, Bernard Landreville, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 637 intitulé : *Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 616 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement au plan quinquennal d'immobilisations 2024-2028

PORTÉE : Tout le territoire

COÛT : 650 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 550 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans, d'un montant de 66 000 \$ remboursable sur cinq (5) ans et appropriation d'une somme de 34 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la catégorie et la valeur imposable des immeubles selon les rôles d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

---

**5.1.4 638 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION RELATIVES À LA RÉFECTION ET L'AMÉLIORATION D'IMMEUBLES MUNICIPAUX ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR UNE DÉPENSE DE 3 210 000 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 100 000 \$ À CES FINS**

---

Monsieur le Maire, membres du conseil, moi, Martine Roux, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 638 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en*





*immobilisation relatives à la réfection et l'amélioration d'immeubles municipaux et l'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques pour une dépense de 3 210 000 \$ ainsi qu'un emprunt de 3 100 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Réfection et amélioration d'immeubles municipaux

PORTÉE : Tout le territoire.

COÛT : 3 210 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 810 000 \$ remboursable sur cinq (5) ans, de 1 040 000 \$ remboursable sur dix (10) ans, de 1 250 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans et appropriation de 110 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté développement durable.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la catégorie et la valeur imposable des immeubles selon les rôles d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

5.1.5

**639 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS DE LA VILLE POUR DES DÉPENSES DE 2 700 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 610 000 \$ À CES FINS**

---

Monsieur le Maire, membres du conseil, moi, Raymond Masse, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 639 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements dans les parcs de la Ville pour des dépenses de 2 700 000 \$ et un emprunt de 1 610 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Travaux d'aménagement et d'acquisition d'équipement dans les parcs

PORTÉE : Tout le territoire.

COÛT : 2 700 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 450 000 \$ remboursable sur cinq (5) ans, de 1 160 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans et appropriation d'une somme de 1 090 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la catégorie et la valeur imposable des immeubles selon les rôles d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.



5.1.6

**640 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION RELATIVES À L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DE L'EAU AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 270 000 \$ À CES FINS**

---

Monsieur le Maire, membres du conseil, moi, Luc Rhéaume, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 640 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'eau potable et au traitement de l'eau ainsi qu'un emprunt de 3 270 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Dépenses en immobilisation relatives à l'eau potable et au traitement des eaux

PORTÉE : Tout le territoire.

COÛT : 3 270 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 3 270 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la catégorie et la valeur imposable des immeubles selon les rôles d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

---

5.1.7

**641 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION AINSI QU'UN EMPRUNT DE 647 000 \$ À CES FINS**

---

Monsieur le Maire, membres du conseil, moi, Normand Urbain, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 641 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations en matière de technologie de l'information ainsi qu'un emprunt de 647 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Autoriser diverses dépenses d'immobilisations en matière de technologies de l'information

PORTÉE : Tout le territoire.

COÛT : 647 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 647 000 \$ remboursable sur cinq (5) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la catégorie et la valeur imposable des immeubles selon les rôles d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.



6

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 315-24-10-23  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est

Proposé par : Bernard Landreville  
Appuyé par : Jacques Prescott

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance extraordinaire du conseil municipal  
à 19 h 16.

ADOPTÉE

---

M<sup>e</sup> Marc Giard, Greffier

---

M. Nicolas Dufour, Maire